

## Année scolaire 2023/2024

### Espace Jeunesse

## **Demande de Carte Jeune (Mineur)**

(Partie à conserver)

---

### Accueil et Fonctionnement de l'Espace Jeunesse

---

La ville de Grand-Quevilly, au travers de ses équipements, entend mener une action éducative, complémentaire, qui s'inscrit dans le prolongement de toutes celles qui visent à développer et promouvoir l'influence et le rayonnement de l'éducation, en concertation avec l'ensemble des co-éducateurs dans le respect de la laïcité, des valeurs de la République et des droits de l'enfant. Le projet éducatif s'organise autour de 4 objectifs stratégiques :

*Favoriser l'égalité des chances*

*Contribuer à l'épanouissement personnel de chaque enfant*

*Favoriser l'apprentissage du Vivre ensemble par le respect des autres et l'ouverture sur le monde*

*Favoriser la communication et la bienveillance dans une logique de continuité éducative*

### **FONCTIONNEMENT DE L'ESPACE JEUNESSE :**

L'Espace Jeunesse est un lieu d'accueil, d'échange et d'animation qui s'appuyant sur ces valeurs éducatives et citoyennes doit contribuer à la construction et à l'épanouissement de chaque jeune. Il permet aux jeunes Grand-Quevillais de 12 à 25 ans de participer activement aux actions socio-éducatives, culturelles et de citoyenneté dans un espace commun. Cette structure dépend du règlement intérieur des Accueils de loisirs et des séjours et dispose d'un projet de fonctionnement consultable dans les locaux.

Pour adhérer à l'Espace Jeunesse, il faut être âgé de **12 à 25 ans**, et avoir souscrit à **la carte jeune**. Celle-ci donne également **accès aux studios** de répétition et d'enregistrement.

S'inscrire et participer à l'Espace Jeunesse répond à une démarche d'accession à l'autonomie et à la responsabilisation pour les jeunes qui sont libres d'aller et venir.

### **ACCUEIL DU PUBLIC <sup>1</sup> :**

➤ En périodes scolaires :

**Espace Jeunesse :** du mardi au samedi de 14h à 19h00  
(fermé du 26 au 30/12/2023)

➤ Durant les vacances scolaires :

« **L'Espace'ados** » : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h  
et en soirée de 18h30 à 20h (selon planning)

Cette action de l'Espace Jeunesse est un accueil de loisirs sans hébergement destiné spécifiquement aux jeunes de **12 à 17 ans** et se déroule dans les locaux. Durant les vacances scolaires, l'accueil des jeunes reste **en accès libre**.

---

<sup>1</sup> sous réserve de modifications signalées par affichage

## LES ACTIVITES :

Un planning d'activités est mis en ligne sur le site internet de la Ville au minimum 1 semaine avant la période concernée. Un SMS peut être envoyé aux familles pour prévenir de sa publication.

Ce planning met en avant les projets proposés sur place ainsi que les sorties. Une partie du planning reste libre afin que les jeunes puissent participer activement à leurs loisirs en proposant des activités et des projets.

## LA TARIFICATION :

La ville définit une politique tarifaire qui prend en compte la situation sociale des familles, appelée tarification juste. Pour l'adhésion à la carte jeune ainsi qu'aux différentes activités, votre quotient familial CAF sera pris en compte (mois de référence : janvier puis juillet de l'année en cours).

**Attention, sans présentation du document justifiant de vos ressources, le tarif le plus élevé sera automatiquement appliqué.**

### Adhésion à la structure :

Tarifs au 01/01/2024

CARTE JEUNE	Grands-Quevillais	Hors-Commune
QF ≤ 300	7,00 €	15,00 €
300 ≤ QF ≤ 1600	7,50 €	15,50 €
1600 ≤ QF	8,00 €	16,00 €

### Participation aux activités :

ACTIVITES	Participation activités extérieures ½ journée	Participation activités extérieures journée	Sortie Exceptionnelle
QF ≤ 300	4,50 €	7,00 €	21,00 €
300 < QF ≤ 1600	5,00 €	7,50 €	21,20 €
1600 < QF	5,50 €	8,00 €	22,00 €

### Documents à fournir avec la demande de carte jeune 2023/2024 :

(Inscription auprès du secrétariat de l'Espace jeunesse)

- Le livret de famille (à la création du dossier).
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- L'attestation CAF de Quotient Familial du mois de **Janvier 2024** si vous relevez du régime général.  
Pour les personnes ne relevant pas du régime général, fournir l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022.
- L'attestation d'assurance « responsabilité civile ».
- La copie du carnet de vaccinations.
- La cotisation (espèces, BTL, ou chèque à l'ordre du Trésor Public).
- 1 photo ou l'ancienne carte jeune.
- La notification « Aide au temps libre CAF » (BTL et AVE).

### Egalement pour les hors commune :

- Un justificatif de domicile des grands-parents habitant Grand-Quevilly

**ou**

- Un certificat de scolarité sur la commune.

## **ESPACE JEUNESSE**

70 rue Martyrs de la Résistance

76120 GRAND QUEVILLY

Tél. : 02.32.11.56.10

Courriel : [espace.jeunesse@grandquevilly.fr](mailto:espace.jeunesse@grandquevilly.fr)

Site internet : [www.grandquevilly.fr](http://www.grandquevilly.fr)



**Jeune :**

NOM DU JEUNE : .....

PRENOM : .....  F  M

Date de naissance : .....Lieu : .....

Adresse : .....

Etablissement scolaire fréquenté : .....

Tél. portable : .....

Si vous ne souhaitez pas recevoir les informations et plannings de l'Espace Jeunesse par SMS, merci de cocher cette case.  
**Aucune autre utilisation, notamment commerciale, ne sera faite.**

**Parent 1 :**

NOM ET PRENOM : .....

Adresse : .....

Tél. : .....

Courriel : .....

N° d'allocataire CAF : .....Caisse de : .....

Si vous ne souhaitez pas recevoir les informations et plannings de l'Espace Jeunesse par SMS, merci de cocher cette case.  
**Aucune autre utilisation, notamment commerciale, ne sera faite.**

**Parent 2 :**

NOM ET PRENOM : .....

Adresse : .....

Tél. : .....

Courriel : .....

N° d'allocataire CAF : .....Caisse de : .....

Si vous ne souhaitez pas recevoir les informations et plannings de l'Espace Jeunesse par SMS, merci de cocher cette case.  
**Aucune autre utilisation, notamment commerciale, ne sera faite.**

**Assurance extra-scolaire :**

Il est indispensable de posséder une **assurance individuelle en responsabilité civile** couvrant les dommages causés par votre enfant ou de son fait à autrui.

Nom de la compagnie : .....Numéro d'adhésion : .....

**Droit à l'image et diffusion :**

J'autorise tout photographe mandaté par la ville de Grand Quevilly à réaliser des prises de vue mettant en scène mon enfant. J'autorise les studios de l'Espace Jeunesse à réaliser des productions audio et vidéo mettant en scène mon enfant. J'autorise la ville de Grand Quevilly à reproduire exposer publier et promouvoir ces productions visuelles et vidéos durant une période de 2 ans sans demander ni rémunération ni droits exclusivement pour les utilisations citées. Toutes éditions et/ou support (affiche dépliant site internet journal...) d'information municipale ; toute exposition à caractère culturel ou d'information. Ces réalisations ne seront en aucun cas utilisées à des fins commerciales ni diffusées à d'autres organismes. Vous pouvez à tout moment demander l'annulation de cette autorisation ainsi que la suppression des prises de vues sur lesquelles figurent votre enfant par simple courrier adressé au service jeunesse Mairie de Grand Quevilly.

OUI  NON

## INFORMATIONS SANITAIRES

### RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Vaccinations : photocopie du carnet de vaccinations. **La non pratique des vaccinations obligatoires entraîne automatiquement l'impossibilité d'accueillir l'enfant en collectivité.**

Y-a-t-il un traitement médical en cours ?  NON  OUI  
Si OUI, lequel ? .....

L'enfant souffre – t –il d'Asthme ?  NON  OUI

L'enfant souffre – t –il d'une Allergie ?  NON  OUI  
Si OUI, laquelle ? .....

Dans le cas de traitement, je joins impérativement un certificat médical établi par un médecin qui précisera les interdictions dans le domaine de son alimentation et les instructions à suivre en cas de crise. Je fournis les médicaments nécessaires en cas de crise avec l'ordonnance.

Observations particulières (handicap, pathologie chronique ou aiguë...) :  
.....  
.....  
.....

### RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

L'enfant porte –il ?  Lunettes  Lentilles de contact  Appareils auditifs ou dentaires

L'enfant est-il exempté d'activités sportives ?  NON  OUI  
(si oui, fournir un certificat médical)

Régime alimentaire : .....

### AUTORISATION DE SOINS OBLIGATOIRE

En cas d'incident concernant l'enfant, la direction détermine les mesures à prendre, y compris l'appel aux services d'urgence si l'état de santé de l'enfant le nécessite. La direction s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides des circonstances et des dispositions qui ont été prises par les services d'Urgences (pompiers, SAMU...).

Je soussigné(e), ..... responsable légal de l'enfant, reconnais avoir pris connaissance du fonctionnement de la structure et de son règlement intérieur (consultable sur place) et déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à informer la Ville de Grand Quevilly de toutes modifications.

Fait à Grand Quevilly le..... Signature obligatoire du représentant légal,